

RAPPORT ANNUEL 2016



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

04

LES MISSIONS
DE LA DIRECCTE
CENTRE-VAL
DE LOIRE

06

FAIRE RESPECTER
LE DROIT
DU TRAVAIL
ET PROMOUVOIR
LE DIALOGUE
SOCIAL



- Une nouvelle organisation au service des salariés et des entreprises
- Promouvoir la santé au travail
- Lutter contre le travail illégal
- Renforcer le dialogue social

09

SOUTENIR L'ACCÈS
ET LE RETOUR
À L'EMPLOI



- Insérer les jeunes dans la vie active...
- ... et lutter contre le chômage de longue durée
- Accompagner l'entrepreneuriat
- Contribuer à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Soutenir le volet emploi de la politique de la ville
- Mettre en œuvre le Plan d'urgence pour l'emploi

11

FAVORISER
LA COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES
ET DES
TERRITOIRES



- Accompagner les chefs d'entreprises dans leur développement
- Favoriser le développement des entreprises à l'international
- Décliner la politique industrielle nationale
- Accélérer l'investissement en région Centre-Val de Loire
- Promouvoir le développement local
- Favoriser l'attractivité touristique

14

ACCOMPAGNER
LES MUTATIONS
ÉCONOMIQUES



- Anticiper les évolutions des emplois
- Répondre à toutes les problématiques RH des TPE-PME
- Soutenir les entreprises en difficulté

16

CONTRIBUER
À L'EFFICACITÉ
ÉCONOMIQUE
AU BÉNÉFICE
FINAL DU
CONSOMMATEUR



- Veiller à l'équilibre des relations inter-entreprises
- Détecter les pratiques anticoncurrentielles
- Assurer la qualité et la sécurité des produits et des services
- Veiller à la conformité et la justesse des instruments de mesure

18

UNITÉS
DÉPARTEMENTALES

30

GLOSSAIRE

ÉDITORIAL

Patrice GRELICHE
Directeur de la DIRECCTE
Centre-Val de Loire



Dès janvier 2016, les services de la Direccte se sont mobilisés pour mettre en œuvre le plan d'urgence pour l'emploi annoncé par le Président de la République lors de ses vœux.

Ils ont ainsi promu activement la prime à l'embauche PME qui aura bénéficié en 2016 sur la région à 35 741 entreprises sur la région.

La Direccte s'est aussi impliquée, aux côtés du Conseil régional et des partenaires sociaux, dans la construction d'un plan régional inédit par son ampleur de 32 000 formations destinées à répondre aux besoins en compétences des entreprises et à préparer les demandeurs d'emploi aux métiers de demain.

La lutte contre le travail illégal et notamment la fraude aux détachements de travailleurs étrangers a été par ailleurs une des priorités de l'action de l'inspection du travail. Plusieurs conventions ont été signées dans ce but avec des branches professionnelles (BTP, entreprises du paysage, secteur du transport de déménagement) afin de mieux cibler les contrôles et renforcer les sanctions. 54 amendes administratives ont ainsi été notifiées en 2016 pour non-respect du code du travail en matière de prestations de services internationales.

De nombreux chantiers BTP ont été aussi inspectés avec une attention particulière portée sur la prévention des risques de chute de hauteur et du risque d'exposition à l'amiante.

Suites aux intempéries de juin 2016, la Direccte a été très réactive pour attribuer, en partenariat avec les organismes consulaires, des aides financières d'urgence à 255 entreprises sinistrées par les inondations.

Enfin, la lutte contre les retards de paiement inter-entreprises a constitué un axe fort des contrôles opérés par les agents du pôle « concurrence consommation ». 24 entreprises se sont vues notifier dans ce cadre des amendes administratives pour un montant total de 627 000 euros.

Alors qu'une légère reprise de l'emploi régional, portée par l'intérim, est enregistrée au dernier trimestre 2016 et que les indicateurs de conjoncture s'améliorent, la Direccte mettra à profit en 2017 son expertise et sa connaissance du tissu économique local pour favoriser la reprise de l'activité et l'amélioration des conditions de travail.

Patrice GRELICHE
Directeur régional de la DIRECCTE
Centre-Val de Loire

LES MISSIONS DE LA DIRECCTE CENTRE-VAL DE LOIRE



Instituée le 15 février 2010, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) du Centre-Val de Loire constitue l'une des 8 directions régionales de l'Etat placées auprès du Préfet de région. Elle poursuit un triple objectif :

- permettre aux entreprises et aux acteurs socio-économiques régionaux de disposer d'un **interlocuteur unique de l'Etat en matière économique et social**,
- **promouvoir une intervention globale et cohérente de l'Etat** articulant à la fois l'appui au développement économique mais aussi la valorisation des ressources humaines et le soutien au dialogue social, considérés comme des facteurs de compétitivité à part entière en entreprise,
- améliorer la **performance de l'action publique** dans le cadre d'une organisation régionalisée, le niveau régional étant désormais le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques.

La Direccte Centre-Val de Loire met en œuvre les politiques publiques promues par ses ministères de tutelles, au nombre de deux en 2016 :

- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Une organisation en 3 pôles

Pôle T : Politique du travail

Ce pôle a pour mission :

- d'assurer le respect du droit du travail ;
- d'améliorer les conditions de travail et la santé au travail ;
- d'assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives du travail ;
- de soutenir le dialogue social et le bon fonctionnement des instances représentatives du personnel.

Pôle 3^E : Entreprises, emploi et économie

Ce pôle a en charge :

- le soutien à la compétitivité des entreprises : appui aux pôles de compétitivité ; animation des politiques industrielles nationales ; accompagnement global des entreprises : positionnement stratégique, innovation, développement des compétences, aide à l'exportation, projets d'investissement... ;

- l'accompagnement des mutations économiques : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau sectoriel et (ou) territorial, prévention et accompagnement des licenciements économiques, développement et reconnaissance des compétences... ;
- le soutien à l'économie de proximité et au développement local : appui au développement des secteurs de l'artisanat, du commerce du tourisme, des services à la personne et de l'économie sociale et solidaire ;
- la coordination des politiques publiques en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des personnes menacées d'exclusion du marché du travail ;
- le contrôle de la formation professionnelle : prestataires de formations mais aussi entreprises, au titre de leur contribution légale ;
- la gestion régionale du Fonds social européen ;

- la mission régionale Intelligence économique : sensibilisation et formation des acteurs économiques à la veille, l'influence et la protection économiques, veille stratégique sur les sujets économiques intéressant les services de l'Etat.

Pôle C : Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Ce pôle est chargé de :

- contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché en détectant et sanctionnant les pratiques anticoncurrentielles et restrictives de concurrence ;
- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs : contrôle de la sécurité des produits et de l'information donnée aux consommateurs ;
- contrôle du respect des règles de conception, de fabrication et d'utilisation des instruments de mesure (métrologie légale).

6 unités départementales, antennes de la Direccte Centre-Val de Loire

La Direccte Centre-Val de Loire dispose d'unités départementales qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques régionales en matière de politique du travail, de l'emploi et de développement économique.

Elle travaille par ailleurs avec les directions départementales interministérielles (DDPP* ou DDCSPP*) placées sous l'autorité du Préfet de département. Ces directions participent à la mise en œuvre des politiques publiques régionales relevant du pôle C de la Direccte qui assure auprès d'elles un rôle d'appui et d'animation.

FAIRE RESPECTER LE DROIT DU TRAVAIL ET SOUTENIR LE DIALOGUE SOCIAL

Une nouvelle organisation au service des salariés et des entreprises

Dans le cadre de la réforme de 2014, l'inspection du travail en région Centre-Val de Loire a été structurée en 9 unités de contrôle (UC) regroupant chacune de 8 à 12 agents de contrôle. Un des enjeux de cette organisation est de structurer des actions de contrôle coordonnées autour d'une ou plusieurs problématiques identifiées dans un cadre collectif.

Cette volonté ne remet pas en cause l'inspection généraliste attachée à un secteur géographique permettant aux entreprises d'être suivies par un seul et même agent de contrôle qui reste l'interlocuteur permanent des salariés et du chef d'entreprise. Au total, 100 agents de contrôle de l'inspection du travail (dont 9 responsables d'UC*) sont répartis dans 89 sections d'inspection dont 17 à dominante agricole, 8 à dominante transports et 4 à dominante BTP* (un agent est plus particulièrement en charge de la SNCF, un agent est référent

« amiante » et un est affecté au suivi de la CNPE de Chinon -Centrale Nucléaire-).

Un appui régional renforcé

L'équipe régionale d'appui pluridisciplinaire composée de 7 agents (ingénieurs, techniciens de prévention agricole, médecin) soutient sur le terrain les agents de contrôle confrontés à des situations complexes. Elle anime aussi des réseaux d'agents ayant acquis une expertise sur la prévention de risques particuliers (amiante, risques chimiques...) ou de risques spécifiques à certains secteurs d'activité (BTP*, agriculture, transport...).

Activité de l'inspection du travail Chiffres clefs

En 2016, ce service a procédé à **7874** interventions en entreprise et notifié aux employeurs **4530 courriers d'observations** et **132** mises en demeure à l'issue des contrôles. **125** procès-verbaux (constats d'infraction à des règles du code du travail pénalement sanctionnées) ont été dressés pour **275** infractions constatées. Parallèlement, **1156** décisions administratives ont été prises par les services de l'inspection du travail : **58 %** d'entre elles portent sur des demandes de licenciements de salariés protégés (salariés ayant un mandat au sein d'une institution représentative du personnel (CE, CHSCT, DP...)) et **14 %** concernent des arrêts de travaux sur les chantiers du bâtiment.

Une unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI*)

Composée de 4 agents, cette unité mène des actions de contrôle sur le territoire régional en privilégiant 2 axes prioritaires : la lutte contre la fraude aux prestations de services internationales, ainsi que celle contre les fraudes complexes de travail illégal ou de dissimulation d'activité. Trois secteurs d'activité sont

7 874

interventions en entreprise

125

procès verbaux

1 156

décisions administratives



principalement visés : BTP, agriculture et transports.

4 priorités d'intervention

En 2016, le Ministère du travail a retenu 3 priorités nationales : la protection de la santé des travailleurs, la lutte contre le travail illégal et l'appui au dialogue social. En région Centre-Val de Loire, une 4^{ème} priorité a été fixée et concerne le contrôle du temps de travail dans les organismes de services à la personne.

Promouvoir la santé au travail

Prévention des chutes de hauteur

La Direccte*, en lien avec la Carsat*, la MSA* et l'OPPBTBTP*, a poursuivi son travail de sensibilisation aux risques de chutes de hauteur auprès de tous les professionnels concernés. En 2016, l'inspection du travail a contrôlé pour sa part sur cette thématique **281** chantiers BTP et a procédé à **107** arrêts de travaux exposant des salariés à des chutes de hauteur.

Prévention du risque d'exposition à l'amiante

La Direccte* a mené, en coopération avec la Carsat*, l'OPPBTBTP* et les services de santé au travail, des opérations d'information

des professionnels du BTP* et des principaux donneurs d'ordre. En outre, ont été contrôlés des sièges d'entreprises certifiées en désamiantage ainsi que 204 chantiers de retrait d'amiante.

Prévention des addictions en milieu de travail

L'unité départementale de l'Indre de la Direccte, en partenariat avec les préventeurs locaux a organisé les 4 et 11 mars deux séminaires sur ce thème. Le premier s'adressait aux dirigeants d'entreprises et le second aux représentants

du personnel. L'ensemble des phénomènes addictifs ont été abordé : consommation d'alcool, de médicaments psychotropes, de cannabis ou autres drogues mais également le workaholisme en entreprise qui peut mettre en danger la sécurité du salarié ainsi que celle de ses collègues. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'initier des actions de préventions collectives en entreprise ou au sein d'une branche.

Amiante : prévention des risques d'exposition auprès des charpentiers/couvreurs d'Eure-et-Loir

Un courrier a été envoyé préalablement aux entreprises du secteur et aux organisations professionnelles les informant d'un contrôle à venir et leur rappelant les risques encourus par leurs salariés lors de travaux sur des matériaux amiantés ainsi que les mesures à prendre pour les prévenir.

Au final 24 professionnels (essentiellement des TPE ou des indépendants) ont été contrôlés. Il apparaît qu'une majorité d'entre eux n'a pas encore bien perçu les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante lors de travaux sur des matériaux susceptibles d'en contenir. Seules 40% des entreprises ont recours à des équipements de protection individuelle et seules 20% d'entre elles recherchent la présence d'amiante avant intervention. Les modes opératoires ne sont pas formalisés et un tiers seulement des professionnels interrogés avaient formé leurs salariés à ce risque. De plus, ils ne sont que 17% à avoir pu présenter un justificatif de traitement des déchets.

Prévention des risques professionnels en agriculture

Les 2 techniciens régionaux de prévention dans le domaine agricole ont procédé à 56 contrôles d'entreprises qui ont donné lieu à des observations sur l'évaluation insuffisante des risques consignée dans le DUE* (notamment les risques chimiques et biologiques), la conformité des matériels utilisés, le stockage des produits phytosanitaires, le bon usage des équipements de protection...

Par ailleurs, des problématiques de conception concernant deux machines dangereuses (un mélangeur et un broyeur à cylindre) ont été relevées et font l'objet d'un suivi pour leur mise en conformité.

Les 2 techniciens ont participé à 26 CHSCT* et apporté tout au long de l'année un soutien technique et juridique aux inspecteurs et contrôleurs du travail des 17 sections à dominante agricole.

Lutter contre le travail illégal

Le 8 septembre, une convention régionale pour la lutte contre le travail illégal auquel doivent faire face les entreprises du paysage a été signée par la présidente de l'UNEP* Centre-Limousin avec les directeurs de la Direccte et de la MSA* Beauce Cœur-de-Loire et MSA Berry-Touraine.

En 2016, 54 amendes administratives pour non-respect du code du travail en matière de détachement de salariés ont été notifiées pour un montant total de 259 330 euros.

Renforcer le dialogue social

Responsable de la bonne préparation en région des élections syndicales TPE qui s'adressaient aux salariés des entreprises de très petites entreprises (moins de 11 salariés) ainsi qu'aux employés à domicile, la Direccte a réuni la commission régionale des opérations de vote pour valider les propagandes des organisations candidates. Elle a par ailleurs traité les recours gracieux ainsi que les demandes d'informations relatives à l'établissement de la liste électorale régionale. Elle a enfin décliné au plus près du terrain la campagne de promotion nationale du scrutin lancée par le ministère.

Une liste régionale de 151 défenseurs syndicaux établie et validée par la Direccte a été mise en ligne sur son site le 20 août. Instauré par la loi Macron du 6 août 2015, le défenseur syndical assiste gracieusement tout salarié en contentieux avec son employeur devant le Conseil des Prud'hommes.

La Direccte a incité les entreprises de plus de 300 salariés à négocier des accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Fin 2016, 44 % des entreprises de plus de 1 000 salariés et 46 % des plus de 300 salariés avaient réalisé un plan d'action ou négocié un accord sur ce thème. 80 mises en demeure ont été signifiées auprès d'entreprises n'ayant pas respecté leur obligation légale. Elles ont souvent abouti à une régularisation de la situation de ces entreprises dans un délai inférieur à 6 mois.

En 2016, 681 décisions ont été prises par l'inspection du travail suite à un licenciement de salariés protégés exerçant des mandats syndicaux. Il s'agit de licenciement pour motif économique, disciplinaire ou d'impossibilité de reclassement suite à inaptitude : 81 % de ces décisions ont autorisé le licenciement du salarié protégé.



Patrice Greliche, directeur de la Direccte, Michèle Guillot Présidente de l'UNEP Centre-Limousin et la représentante des MSA signent la convention de lutte contre le travail illégal dans les entreprises du paysage.

SOUTENIR L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI

La Direccte assure le pilotage des politiques publiques promues par le gouvernement, tant pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes (Emplois d'Avenir, Garantie jeunes, ...) que pour accompagner le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle (Contrats Uniques d'Insertion CIE* et CAE*, Insertion par l'Activité Economique, Entreprises Adaptées, Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés, ...). L'année 2016 aura été marquée par le Plan d'urgence pour l'Emploi (Formations supplémentaires, aides à l'embauche).

Insérer les jeunes dans la vie active...

La Direccte a subventionné, à hauteur de 6,9 millions d'euros, le fonctionnement des 20 missions locales de la région qui ont accompagné en 2016 plus de 44 000 jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

Lancés en 2012, les Emplois d'Avenir ont permis en 2016 à 3 429 jeunes, pas ou peu qualifiés, d'accéder à un emploi (48% en CDI* ou CDD* de 36 mois et 88% à temps plein). Conclues à 77% dans le secteur non marchand, les Emplois d'Avenir prévoient une formation obligatoire afin de mieux armer les jeunes pour leur intégration durable sur le marché du travail. L'Etat a financé ce dispositif au titre de 2016 à hauteur de 62 millions d'euros pour la région.

Depuis 2015, la Garantie Jeunes s'est déployée progressivement en région Centre-Val de Loire dans le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loiret. Ce dispositif vise à accompagner les jeunes les plus vulnérables pour les aider à rebondir et à s'insérer professionnellement. Ainsi, depuis le début du dispositif, les 14 Missions Locales retenues pour l'expérimentation ont accompagné 2 341 jeunes. Parmi ces jeunes, 82% avaient un niveau de qualification V, V bis et VI. A compter du 1^{er} janvier 2017, le dispositif est généralisé sur l'ensemble du territoire.

... et lutter contre le chômage de longue durée

**Contrats aidés
8 809 contrats
d'accompagnement dans l'emploi**

(CAE* - secteur non marchand) et **2 229 contrats initiative emploi** (CIE* - secteur marchand) ont été conclus en 2016. Destinés essentiellement aux demandeurs d'emploi de longue durée (79 % des contrats), ils ont mobilisé **75 millions d'euros** au titre de la participation de l'Etat.

Insertion par l'Activité Economique (IAE*)
4 422 personnes en voie d'exclusion du marché du travail ont intégré une des **150 structures** du secteur de l'IAE* présentes sur la région : 11 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), 33 entreprises d'insertion (EI), 62 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 44 associations intermédiaires (AI). Celles-ci ont bénéficié en 2016 d'un soutien financier de l'Etat de près de **27,2 millions d'euros**.



10 622

jeunes en Emplois
d'Avenir en cumul depuis
le début du dispositif

4 422

personnes salariées
dans une structure
d'insertion par l'activité
économique

11 038

contrats uniques
d'insertion

Accompagner l'entrepreneuriat

Dans le cadre du dispositif Nacre*, la Direccte en partenariat avec la Caisse des dépôts, soutient et anime 16 opérateurs chefs de file (réseaux Initiative France, BGE*, France Active et chambres consulaires...) qui accompagnent dans la durée (3 ans) des personnes éloignées de l'emploi souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

En 2016, 429 demandeurs d'emploi ont bénéficié du dispositif et 67% d'entre eux ont créé leur entreprise. Le taux de pérennité à 3 ans de ces entreprises est de 73%, légèrement supérieur à la moyenne nationale. Des prêts à taux zéro (3.000 € en moyenne) sont accordés aux entrepreneurs pour leur faciliter l'octroi de prêts bancaires (effet levier de 8).

Le 4 novembre 2016, la 8^{ème} journée professionnelle Nacre* a permis, en particulier, d'informer les participants du transfert du dispositif vers le Conseil Régional à compter du 1^{er} janvier 2017.

A noter que depuis sa création en 2009, ce dispositif a permis la création/reprise de 2718 entreprises (77,5% en création et 22,5% en reprise).

Contribuer à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Un peu plus de 25 millions d'euros ont été attribués par la Direccte aux entreprises adaptées (EA) de la région. 41 d'entre elles ont bénéficié d'une aide au poste qui a permis de cofinancer 1 592 postes « travailleurs handicapés » sur la région (+1% par rapport à 2015). Il est à noter que la région Centre-Val de Loire présente un nombre de postes EA par demandeur d'emploi « Travailleur Handicapé » très supérieur à la moyenne nationale. La politique de rééquilibrage territorial portée par la DGEFP* a conduit la Direccte à suspendre toute nouvelle création de structure, sauf dans le cas d'un territoire subissant une fermeture d'établissement.

Soutenir le volet emploi de la politique de la ville

La priorité du volet emploi de la politique de la ville est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'accéder aux dispositifs d'accès à l'emploi de droit commun : à fin décembre 2016, 12% du public

QPV a accédé à un CAE et 14% à un CIE ; 11% des jeunes QPV ont été recrutés en Emploi d'Avenir et 23% ont été accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes ; 16% des habitants QPV ont bénéficié d'un poste d'insertion dans le cadre de l'IAE.

Mettre en œuvre le Plan d'urgence pour l'Emploi

Le gouvernement a lancé un vaste plan destiné à financer 500 000 actions de formation supplémentaires. La région Centre-Val de Loire s'est engagée sur 11 758 entrées supplémentaires, correspondant à environ 35 millions d'euros, soit un objectif annuel de 41 828 entrées en formation à réaliser. A fin novembre 2016, 33 393 entrées en formations ont été réalisées, soit 80% de l'objectif annuel (Données DARES*).

Une autre mesure phare du Plan d'urgence pour l'Emploi est l'aide à l'embauche aux TPE/PME (aide forfaitaire de 2 000€ par an pendant 2 ans ouverte aux CDI et CDD égaux ou supérieurs à 6 mois, versée pour tout salarié embauché à temps plein et rémunéré entre 1 et 1,3 smic). À fin décembre 2016, 35 741 demandes ont été sollicitées par les entreprises de la région.

FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

Accompagner les chefs d'entreprises dans leur développement

En 2016, les chargés de mission « développement économique » de la Direccte ont réalisé 323 visites d'entreprises. Ces visites ont un double objectif : faire un point sur la situation de l'entreprise (ses projets, ses difficultés) et l'orienter le cas échéant vers les dispositifs et acteurs économiques pouvant l'accompagner.

Les mesures de soutien à l'investissement et à l'innovation

mises en place par l'Etat ont notamment fait l'objet d'une promotion active (suramortissement, crédit impôt innovation) tout comme l'ont été les dispositifs des partenaires (Bpifrance et Conseil régional notamment).

Plus particulièrement, 22 demandes de médiation ont été traitées directement par les médiateurs régionaux en poste à la Direccte (17 dans le cadre de la médiation interentreprises et 5 dans le cadre de la médiation des marchés publics). Le taux de succès des médiations est de 77 % au niveau régional.

Favoriser le développement des entreprises à l'international

En 2016, le service international de la Direccte a facilité l'accès d'entreprises à des marchés à l'export avec le soutien des services économiques de nos ambassades.

Il a traité plusieurs dossiers d'entreprises en fragilité avec des enjeux internationaux ainsi que des problèmes de visa pour des clients ou représentants d'entreprises françaises. Il a (co)piloté le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) avec les partenaires à l'international et participé à de nombreuses réunions avec les opérateurs publics afin d'identifier les pistes d'amélioration des dispositifs d'aide à l'international. Le service a aussi contribué aux propositions de l'Etat sur les volets export et attractivité du territoire du SRDEII* ainsi qu'à l'élaboration du contrat de filière forêt-bois lancé en décembre 2016. Une campagne de recrutement a été menée auprès d'une dizaine de candidats CCEF* dont finalement 3 ont pu rejoindre





323
visites d'entreprises

49
entreprises labellisées
« entreprises du
patrimoine vivant »

28
projets d'implantation
ou d'extension d'activités
industrielles en région
soutenus par l'État (RUI*)

468
établissements labellisés
« tourisme et handicap »

la section Centre-Val de Loire. Enfin, 7 dossiers COFACE* de demande de prise en garantie de préfinancements ou de cautions ont été traités.

Décliner la politique industrielle nationale

En 2016, le gouvernement a rappelé son engagement à accompagner l'évolution des entreprises industrielles au regard des mutations majeures qui impactent l'économie. Le programme transversal « Industrie du futur » concrétise cette priorité avec pour double objectif de moderniser l'outil industriel et d'anticiper la transformation des modèles d'affaire par le numérique.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette démarche en région Centre-Val de Loire, une instance de coordination régionale spécifique a été mise en place en 2016, avec une implication importante et motrice de l'État, au travers de la Direccte. Cette mobilisation de l'État a notamment permis de s'assurer que le projet de développement économique régional répondait pleinement aux attentes des entreprises locales et associait les principaux acteurs économiques concernés. De plus, une attention toute particulière a été portée sur l'intégration de la démarche « Industrie du futur » dans

le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) élaboré par le Conseil régional.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission de connaissance du tissu industriel, les chargés de mission développement économique de la Direccte ciblent de manière prioritaire lors de leurs visites d'entreprises, celles visées par le programme « Industrie du futur ».

Dans un objectif de diffusion de technologies innovantes au service du tissu industriel, la Direccte a finalisé l'état des lieux de la cobotique (robotique collaborative) en région Centre-Val de Loire ainsi que l'élaboration, en partenariat avec le CETIM*, d'un outil de diagnostic intégrant un volet RH pour aiguiller les PME dans leur approche de la fabrication additive (ou « impression 3D »).





Suite à un appel à projets lancé au second semestre 2016, la Direccte a retenu et financé deux actions visant à accompagner une dizaine d'entreprises dans la numérisation de leurs procédés de production et son impact sur leurs ressources humaines. Ces actions, portées respectivement par deux acteurs locaux (CRESITT et AFNOR), ont été lancées tout début 2017.

Accélérer l'investissement en région Centre-Val de Loire

Le Référent Unique à l'Investissement (RUI) a pour mission de faciliter les démarches d'investisseurs ayant des projets d'implantation ou d'extension d'activités industrielles en région. En 2016, 28 projets ont été suivis par le RUI*, représentant au total plus de 210 M€ d'investissement et plus de 750 emplois directs associés. Ainsi, par exemple, grâce à une aide décisive, une PME innovante a créé une antenne logistique qui entraînera le recrutement de 110 employés dans la région. La Direccte et le RUI* ont aussi activement promu le dispositif de suramortissement exceptionnel

des investissements productifs décidé par le gouvernement au printemps 2015. Ce dispositif a notamment contribué au choix d'un équipementier automobile étranger, de diversifier la production de son site français, par rapport à d'autres sites européens.

Promouvoir le développement local

Commerce de proximité, artisanat et professions libérales

La Direccte instruit les demandes de subvention déposées au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Ce fonds permet de maintenir et de créer des services de proximité en centre-ville. En 2016, un dossier a reçu un avis favorable pour un montant global de subvention de 251 200 €. La loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises a modifié les modalités d'intervention du FISAC. Le financement des projets intervient, désormais, sous forme d'appel à projets nationaux. Dans le cadre du premier appel à projet publié en 2015, 4 dossiers avaient été déposés.

Entreprises du patrimoine vivant (EPV)

La Direccte a instruit, en 2017, 21 demandes ou renouvellements du label « entreprises du patrimoine vivant ». Ce label récompense l'excellence du savoir-faire français. Chaque entreprise a été visitée. La région Centre-Val de Loire compte 49 entreprises labellisées réparties entre l'artisanat (69 %) et l'industrie (31 %). Elles représentent 1 600 emplois et un chiffre d'affaires cumulé annuel de plus de 150 millions.

La Direccte joue un rôle important dans la promotion de ce label, aux côtés des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie.

Favoriser l'attractivité touristique

La Direccte a contribué à la structuration de destinations touristiques régionales : la destination « Val de Loire » pour laquelle la Direccte représente l'Etat au comité de pilotage ainsi que les destinations « Perche » et « Aux portes du Loir ». Pour ces dernières, la Direccte les a accompagnées dans leur candidature à un appel à projet national permettant de conclure des contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPOTT) avec l'Etat, contrats qu'elles ont au final obtenus.

La Direccte a expérimenté, avec 5 autres régions, la déconcentration de la marque « Tourisme et Handicap » dans les six départements régionaux et mis en œuvre la dématérialisation de sa gestion. En 2016, la Direccte a organisé et présidé les 10 commissions départementales qui ont instruit sur l'année 90 demandes de labellisation.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Anticiper les évolutions des emplois

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPECT*)

Dans le cadre d'une démarche de GPECT, les acteurs économiques d'un territoire, à partir d'un diagnostic prospectif partagé, décident ensemble d'initier une série d'actions visant un triple objectif : élever les compétences des salariés en activité, faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail et concourir à la création d'emplois et d'activités nouvelles au regard des besoins des entreprises, des actifs et du territoire.

La mise en œuvre de l'accord régional quadripartite (Etat, Région, organisations d'employeurs et organisations de salariés) destiné à sécuriser les démarches de GPECT tant sur le plan de la méthode que sur celui du financement permet d'accompagner utilement le déploiement de plans d'action locaux.

Une cellule régionale d'appui à la GPECT assure le lien entre les territoires et le plan régional.

Gestion prévisionnelle sectorielle des emplois et compétences

Le travail de réflexion sur les besoins des entreprises s'est poursuivi avec les branches professionnelles et a conduit à la signature de 11 ADEC* régionaux en 2016 dont l'objectif est d'aider les PME à anticiper leurs besoins en compétences et à mieux intégrer la gestion des ressources humaines comme facteur de compétitivité. Les principales branches concernées sont la plasturgie, les transports de marchandises, la propreté, le bâtiment, le commerce et la distribution.



Dans chacun de ces secteurs d'activité, des PME volontaires sont accompagnées par des consultants pour élaborer leur propre diagnostic « ressources humaines » au regard de leur stratégie de développement et définir un plan de formation adapté aux besoins en compétences de leurs salariés. Au final, l'objectif est de professionnaliser les employeurs et l'encadrement intermédiaire en matière de ressources humaines et de développer l'employabilité et l'autonomie des salariés.

Répondre à toutes les problématiques RH des TPE-PME

En mars 2016, **une nouvelle mesure « appui conseil RH TPE-PME »** est venue compléter les capacités d'intervention de l'Etat. Elle vise à faciliter l'appropriation de la gestion des RH dans les petites et moyennes entreprises par des actions individuelles (3 dossiers en 2016) ou des actions collectives (15 dossiers).

1 140

décisions d'autorisation
d'activité partielle

6

demandes d'homologation
ou de validation de PSE



Une offre de services partenariale

Parallèlement, la Direccte a organisé à partir du printemps 2016 des rencontres avec de nombreux partenaires (Conseil régional, OPCA*, branches professionnelles, chambres consulaires, collectivités...) afin de co-construire une offre de service permettant de répondre à toutes les problématiques RH des TPE PME : recrutement, développement des compétences de leurs collaborateurs, gestion de leur carrière, accès au droit du travail et à la réglementation...

Cette offre de service sera accessible dès 2017 via un portail régional unique destiné aux entreprises et initié par le Conseil régional. La rubrique « Ressources humaines » du portail sera administrée et mise à jour par la Direccte et permettra à toute entreprise de moins de 50 salariés de trouver sur son territoire des interlocuteurs compétents en matière de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'apporter des conseils ou une information sur la réglementation.

Les titres professionnels du ministère du travail

Ces actions en direction des entreprises se traduisent aussi par la mise en œuvre de la politique du titre du Ministère du travail destinée à accroître les qualifications des salariés qui en ont le plus besoin :

185 agréments ont été délivrés à des organismes afin qu'ils soient habilités à dispenser des formations en vue de l'obtention d'un titre professionnel reconnu par le Ministère du travail et à promouvoir les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Soutenir les entreprises en difficulté

Soutien aux entreprises sinistrées lors des inondations de juin 2016

Une aide de l'Etat exceptionnelle d'un montant de 3 000 € (voire 10 000 € pour des entreprises dont l'existence même était en jeu) a été attribuée à 225 entreprises sinistrées pour un montant global de 729 781 €. C'est la Direccte qui a instruit les dossiers en partenariat avec les organismes consulaires.

Anticiper les difficultés des entreprises

En appui au Commissaire au Redressement Productif, la Direccte a poursuivi, en 2016, la prévention des difficultés des entreprises fragiles en déployant les dispositifs à même de les soutenir : activité partielle (cf. infra), étalement des dettes sociales et fiscales mais aussi aiguillage stratégique ou financier. L'activité de médiation

(cf. p.11) entre également dans le cadre de ce soutien.

Prévenir les licenciements économiques : l'activité partielle

Le dispositif d'activité partielle prévoit d'indemniser (à hauteur de 70 % de la rémunération brute) les salariés confrontés à une baisse conjoncturelle de leur temps de travail.

En 2016, 1 140 décisions d'autorisation de recours à la mesure ont été signifiées aux entreprises représentant un soutien financier de 28,6M€, en diminution de 14 % par rapport à 2015. C'est encore le secteur du BTP* (et surtout des travaux publics) qui a été le plus touché même si une diminution très nette est constatée.

Encadrer les licenciements économiques : le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE*)

6 plans de sauvegarde de l'emploi (contre 16 en 2015) ont été déposés en Direccte pour validation (accord d'entreprise portant PSE) ou homologation (document unilatéral de l'employeur avec consultation du Comité d'entreprise).

CONTRIBUER À L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE AU BÉNÉFICE FINAL DU CONSOMMATEUR



Veiller à l'équilibre des relations interentreprises

La Direccte contrôle auprès des différents fournisseurs de la région le déroulement des négociations commerciales annuelles, afin d'assurer le respect de la réglementation et d'éviter tout déséquilibre ou abus dans les échanges entre professionnels.

La lutte contre les retards de paiement, priorité gouvernementale, a constitué un axe fort des contrôles.

L'objectif est de s'assurer que les délais de paiement interentreprises ne dépassent pas les délais convenus entre les parties ou les délais réglementés dans certains secteurs (transports, produits alimentaires périssables, viandes fraîches, mouûts et raisins).

Sur les 142 entreprises ayant fait l'objet d'investigations dans la région, 58 % d'entre elles ne respectaient pas les délais de paiement réglementés ou convenus, au détriment de leurs fournisseurs. Ces comportements ont été sanctionnés dans 24 cas par la mise en œuvre de la nouvelle

procédure d'amendes administratives introduite en 2014. Le montant des amendes notifiées à ce titre s'est élevé à **626 580 €**. La plupart des entreprises sanctionnées ont mis en place des procédures ou des organisations propres à régler leurs fournisseurs dans les délais légaux.

Dans le but d'améliorer la transparence des relations interprofessionnelles, 8 injonctions relatives aux modalités de facturation ont été notifiées.

Détecter les pratiques anticoncurrentielles

La Direccte participe, avec le concours des directions départementales en charge de la protection des populations, à la lutte contre les rentes de situation abusives (ententes entre entreprises, abus d'une entreprise en position dominante) qui nuisent à l'économie toute entière en freinant l'innovation. Le jugement et la sanction de ces pratiques relèvent soit de l'Autorité de la concurrence, autorité indépendante, soit du ministre en charge de

626 580 €

d'amendes administratives pour dépassement des délais de paiement inter-entreprises

1 300

instruments de mesure contrôlés

5 403

visites d'entreprises pour protéger les consommateurs et réprimer les fraudes



l'économie lorsque les pratiques affectent un marché de dimension locale.

En 2016, 12 indices de tels comportements ont été détectés en région dans des secteurs variés.

Assurer la qualité et la sécurité des produits et des services

La Direccte* pilote au plan régional les actions concourant à la protection des consommateurs, réalisées par les directions départementales de la protection des populations. En 2016, elle a ainsi coordonné et assuré le suivi de 95 enquêtes dans les domaines les plus variés, soit dans le cadre d'une programmation, soit pour répondre aux plaintes et aux sollicitations des autorités préfectorales et judiciaires.



Elle a également coordonné, au niveau de la région, le plan de contrôle des obligations communautaires incombant aux entreprises responsables de la première mise sur le marché de produits alimentaires ou de produits manufacturés sur le territoire communautaire. 80 entreprises ont été contrôlées dans ce cadre.

Ces enquêtes se sont traduites par 5403 visites d'entreprises du secteur alimentaire, industriel ou des services et ont donné lieu, en cas d'infraction ou de manquement, aux suites jugées les plus appropriées aux situations : procès-verbaux transmis à l'autorité judiciaire, amendes administratives prononcées par le directeur départemental, mesures de police administrative (comme par exemple la fermeture d'établissement), avertissements.

Veiller à la conformité et à la justesse des instruments de mesure

La Direccte vérifie le respect des règles de conception, de fabrication, d'utilisation et de vérification des instruments de mesures réglementés, employés pour les transactions commerciales (balances, pompes à essence, taximètres, compteurs d'énergie...), pour la sécurité

(cinémomètres, chronotachygraphes...) et pour la protection de l'environnement (analyseurs de gaz d'échappement des véhicules, sonomètres...).

En 2016, 115 visites de surveillance d'organismes agréés pour la vérification des instruments ont été menées.

En surveillance du parc, 1 300 instruments ont été contrôlés dans 500 établissements ; 13% des instruments ne satisfaisant pas les exigences réglementaires ou techniques ont été déclarés non conformes et mis hors-service. Une régularisation de la situation est constatée dans la plupart des cas. Toutefois une amende administrative a été prononcée pour le cas de l'utilisation d'un instrument non adapté à son usage.

Dans le cadre d'une opération nationale, près de 200 autocars ont fait l'objet d'un contrôle de leur chronotachygraphe, instrument servant à mesurer et enregistrer les temps de conduite des chauffeurs et les vitesses des véhicules. Tous les instruments examinés étaient à jour de leur contrôle biennal ; 7% d'entre eux présentaient des anomalies qui ont nécessité une remise en conformité par une station agréée.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU CHER (UD 18)

Pôle « Entreprises, emploi, économie »

Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels (RSFP)

La RSFP permet à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle de faire reconnaître leur savoir-faire via la délivrance d'un portefeuille de compétences, 1^{ère} étape vers la qualification et l'emploi. Grâce au soutien de la Direccte, 7 salariés de chantiers d'insertion ont pu valider dans ce cadre leurs compétences acquises dans le secteur des espaces verts et de la mécanique.

De même, 2 salariés d'entreprises adaptées ont pu obtenir leur portefeuille de compétences du métier d'opérateur de production.

Garantie jeunes

Ce dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie a bénéficié en 2016 à 542 jeunes rencontrant des difficultés sociales importantes, en particulier des jeunes issus des foyers RSA* et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (23%).

Après un an d'accompagnement, 70% d'entre eux étaient en emploi (CDI ou CDD >6mois) ou en formation.

Auto-école associative

Soutenue à sa création par la Direccte, une auto-école associative, a permis en 2016 à 40 et 74 stagiaires d'obtenir respectivement leur permis et leur code grâce à une pédagogie adaptée. Tous les bénéficiaires rencontrent des difficultés sociales ou financières. Pour ceux qui ne sont pas en capacité d'obtenir le permis, une offre de service complémentaire a été construite en 2016 dans le cadre d'une plateforme mobilité (modules vélo et piéton).

Forums « Maintien dans l'emploi »

Deux forums autour de ce thème ont été organisés en juin pour les secrétaires et présidents de CHSCT et en décembre pour les professionnels des services de médecine du travail. Organisés par la Direccte et ses partenaires (CARSAT*, APST*, MDPH*, Prométhée Cher), ces forums avaient pour but de mieux appréhender les modes d'intervention des différents acteurs sur le champ du maintien dans l'emploi et de faire connaître les outils mobilisables.



Services d'aide à la personne

Depuis 2012, la Direccte travaille avec les structures offrant des services à la personne afin d'améliorer les conditions de travail de leurs salariés, de réduire un important turn over et de faciliter leurs recrutements.

En 2016, l'ensemble des acteurs, tant associatifs qu'entreprises, ont été contrôlés par l'inspection du travail qui leur a rappelé les obligations règlementaires et (ou) conventionnelles à respecter.

Une synthèse des principaux manquements constatés lors des contrôles sera présentée à toutes les structures début 2017 et des pistes d'amélioration seront proposées en coordination avec l'Aract* et la Carsat*.

Pôle « Travail »

Lutte contre le travail dissimulé

En 2016, 44 opérations de contrôle ont été conduites dans le cadre du Comité départemental anti-fraude (CODAF). Elles ont donné lieu à la notification de 45 procès-verbaux (+73% par rapport à 2015). Différents contrôles ont aussi été menés en matière d'horaires atypiques notamment pour des transports sur route.

La convention régionale de partenariat pour lutter contre le travail illégal dans le BTP a été déclinée dans le Cher et signée le 28 septembre entre l'Etat, l'Urssaf et les professionnels du secteur. Les signalements reçus dans le cadre des échanges d'informations actés dans cette convention ont donné lieu à des contrôles dans des délais très courts sans toutefois aboutir à des constats probants d'infraction.



Coopération renforcée avec le parquet

Les procédures pénales à l'initiative des agents de contrôle sont suivies et des condamnations sont prononcées. Le substitut du Procureur anime toutes les réunions de CODAF* restreint et participe une fois par an à un échange avec les agents de l'inspection du travail. Une convention devrait être signée en 2017 entre la Direccte et le Parquet de Bourges afin de renforcer leur coopération dans le traitement des infractions pénales prévues au Code du travail mais aussi dans la mise en œuvre des sanctions administratives et de la transaction pénale.



UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR (UD 28)



Pôle « Entreprises, emploi, économie »

2016 a été une année de forte mobilisation des services en matière de pilotage des contrats aidés et notamment pour la réalisation d'emplois d'avenir de qualité offrant des perspectives de formation qualifiante à des jeunes. Ainsi, 614 emplois d'avenir ont été prescrits en 2016 alors que l'objectif initial n'était que de 485.

Les services ont contribué à la mise en œuvre d'actions spécifiques à destination des publics les plus éloignés de l'emploi et des entreprises afin que ces dernières puissent anticiper leur besoin en main d'œuvre et réussir leurs recrutements. Il s'agit notamment de la poursuite du développement des plateformes RH sur les arrondissements de Dreux et Chartres, ainsi que de l'extranet collaboratif sur l'arrondissement de Nogent le Rotrou, outil destiné

à faciliter localement le travail entre partenaires du service public de l'emploi.

Le service de la formation professionnelle, outre les 65 demandes de recevabilité relatives à la Validation des Acquis par l'Expérience et les 102 dossiers de demande d'habilitation pour des jurés, a enregistré 174 procès-verbaux de sessions de formation conduisant à la délivrance de titres professionnels du ministère en charge de l'emploi.

Accompagnement des entreprises en difficulté et revitalisation des territoires

La Direccte a validé un accord majoritaire portant plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) initié par SFR Business Distribution dont le siège social est à Chartres dans le cadre d'une restructuration interne. Nationalement ce PSE -basé exclusivement sur un plan de départs volontaires- entraîne la suppression de 178 postes et la création de 65 nouvelles fonctions. Localement ce plan n'engendre aucune conséquence négative

sur l'emploi, l'effectif du siège devant augmenter de 15 postes.

En matière de développement économique et de revitalisation du territoire, 42 visites d'établissements, essentiellement industriels, ont été réalisées en 2016. L'UD a participé aux comités de suivi des conventions de revitalisation concernant ETHICON, le Plan local de redynamisation de Chartres, le contrat de redynamisation du site de défense de Châteaudun et le fonds mutualisé départemental.

Pôle « Travail »

Quatre axes d'actions principaux ont guidé l'action de l'inspection du travail :

1 | Contrôle des situations de prestations de services internationales, tout secteur d'activité confondu : 16 interventions

de contrôle, 8 infractions relevées par procès-verbal, et 3 réunions de sensibilisation.

2 | Prévention à l'exposition aux poussières d'amiante

Outre les contrôles des plans de retrait et des entreprises du désamiantage, une action spécifique a été conduite à l'attention des entreprises de charpente/couverture. Le bilan de cette action leur a été communiqué et transmis également aux représentants d'employeurs, aux préventeurs (OPPBT*, SISTEL* et CARSAT*), ainsi qu'aux maires et aux bailleurs sociaux du département.

3 | Egalité professionnelle Poursuite de l'action pluriannuelle. 42% des entreprises assujetties respectent leur obligation d'être couverte par un accord

sur ce thème. 178 entreprises ont fait l'objet d'une relance écrite et 51 nouveaux accords ont été conclus.

4 | BTP : lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale

Négociation et signature avec les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics d'une charte départementale destinée à faciliter les signalements de fraude et à intensifier les contrôles.



UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'INDRE (UD 36)

Pôle « Entreprises, emploi, économie »

Validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue de l'acquisition d'un titre professionnel du ministère en charge de l'emploi

Le dispositif a connu une forte augmentation du nombre de dossiers déposés en 2016 (70 contre 21 en 2015).

Cette augmentation correspond, en partie, à la mise en œuvre de l'expérimentation nationale « Démarche intégrée pour 10 000 VAE* pour la qualification et l'emploi » au bénéfice des demandeurs d'emploi sur le plan national.

Les actions d'information collectives mises en place en 2016, en partenariat avec Pôle Emploi, le Point relais conseil VAE* et l'AFPA*, ont été orientées vers les titres professionnels de niveau V sur les filières logistiques (préparateur de commande) et l'aide à la personne (assistante de vie aux familles).

En 2016, les demandes de VAE ont bénéficié principalement à un public « demandeur d'emploi » et féminin.

Garantie jeunes

309 jeunes sont entrés dans le dispositif (objectif 315). Au total, 29 comités locaux et 12 commissions départementales

se sont tenus dans l'année, qui ont examiné 384 dossiers.

Les jeunes ayant intégré le dispositif relèvent en grande majorité des plus faibles niveaux de qualification. Ils ont bénéficié de 526 mises en situation professionnelle. On note une stagnation du nombre d'entrées de femmes et de travailleurs handicapés, les hommes constituant la part importante (62,6%) des entrées enregistrées sur l'année.

PSE et revitalisation

Une convention de revitalisation a été signée avec une entreprise le 21 décembre 2015 après des négociations sur plusieurs mois. Elle vise à recréer 283 emplois.



La contribution totale de l'entreprise concernée s'élève à près de 5 millions d'euros. En 2016, plusieurs actions prévues dans la convention ont commencé à être mises en œuvre : apport d'activités nouvelles, réindustrialisation d'une partie du site de production, soutien à la création d'emplois, promotion du territoire de La Châtre et accélération des investissements dans l'immobilier d'entreprise pour développer l'offre sur ce territoire.

Pôle « Travail »

Discrimination

L'UD 36 de la Direccte a mené en 2016 un travail partenarial sur la lutte contre les discriminations, dans la continuité des actions entamées en 2015 sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. L'objectif est de rendre visibles et possibles les actions de lutte contre les discriminations, de les articuler sur le territoire et d'initier des pratiques de travail en réseau entre tous les partenaires concernés : entreprises, structures d'accueil et d'information du public, pouvoirs publics...

Lutte contre le travail illégal

Le Codaf* a réalisé 5 réunions restreintes en 2016 ainsi qu'une réunion en forme plénière, présidée par Monsieur le préfet et Mme la procureure. 30 procédures visant des situations de travail illégal ont été initiées.

En 2015, un partenariat avec les organisations professionnelles du BTP a permis la conclusion d'une convention de lutte contre la concurrence sociale déloyale.



En octobre 2016, une réunion-bilan a été organisée, tant pour faire un point sur le fonctionnement et la mise en œuvre de cette convention que pour apporter aux partenaires des éléments sur les évolutions règlementaires.

Accès au droit

Les services de l'unité départementale assurent un service gratuit de « renseignements en droit du travail »

accessible aux salariés et employeurs. Sur les 1500 demandes enregistrées en 2016, 90% ont été réalisées par voie téléphonique. Le reste des sollicitations s'opèrent par courrier (moins de 1%), par voie dématérialisée (3,5%) et par déplacement physique des demandeurs (5,2 % des demandes).

UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE (UD 37)

Pôle « Entreprises, emploi, économie »

Garantie Jeunes : déclinaison de l'accord de coopération État/Prism'Emploi

En vue de favoriser l'accès à l'entreprise des jeunes accompagnés vers l'emploi dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes, la Direccte a conclu 10 conventions entre la mission locale de Tours et chacune des agences locales

d'intérim, déclinant ainsi l'accord de coopération national passé entre l'Etat, Prism'Emploi* et l'UNML*. Avec l'appui du FAFTT*, ces conventions ont permis à la mission locale :

- d'enrichir son réseau d'agences d'intérim partenaires,
- d'offrir aux jeunes une connaissance fine du secteur de l'intérim. 30 interventions d'agences d'intérim ont eu lieu en 2016 auprès de la mission locale,
- de préparer les jeunes au marché

du travail et de leur donner accès à des missions grâce à des ateliers animés par les agences partenaires.

Insertion par l'Activité Économique

En 2016, avec l'appui de la Direccte et du Conseil départemental, l'association Touraine Insertion a vu le jour. Elle a pour but d'appuyer les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (S.I.A.E.) dans la consolidation de leur activité et leur développement économique. Elle vise aussi à rendre plus performants leurs actions d'insertion professionnelle et leurs modes de fonctionnement.

Pour 2017, Touraine Insertion souhaite notamment :

- **aider les S.I.A.E à poursuivre leur essor** à travers la création d'un Club d'affaires qui mutualise les coûts de prospection commerciale, réalise une veille « marchés » et coordonne des réponses à des appels d'offre (publics ou non).
- **soutenir l'action des SIAE en matière d'insertion**, en favorisant les coopérations et en mutualisant les bonnes pratiques.





Travailleurs Handicapés

Les partenaires du Plan local d'insertion des travailleurs handicapés 37, coordonné par la Direccte, ont organisé et (ou) soutenu en 2016 :

- **Un Job dating dédié aux travailleurs handicapés**

dans le cadre de la manifestation « Au Tours du Handicap ». 30 employeurs privés et publics ont proposé 60 postes à plus de 80 candidats, travailleurs handicapés.

- **Une matinale des entreprises adaptées**

16 entreprises adaptées, accueillant en leur sein des personnes handicapées, ont présenté à 40 employeurs publics et privés leur offre de service. Objectif : obtenir des contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations

de service mais aussi mettre à disposition d'entreprises ordinaires leurs travailleurs handicapés en vue de leur embauche définitive.

- **L'opération : handicap & compétences**

Organisée par la SNCF, cette manifestation a permis à des entreprises adaptées (EA) et à des établissements et services d'aides par le travail (ESAT) d'animer pendant 2 jours des stands pour présenter leurs métiers respectifs mais aussi mettre en lumière les compétences de leurs salariés.

Pôle « Travail »

Lutte contre les fraudes au détachement de salariés étrangers

3594 salariés étrangers ont été détachés en 2016 en Indre-et-

Loire (+ 11% par rapport à 2015), notamment dans des entreprises du secteur agricole ou du BTP. Pour lutter contre les employeurs qui ne respectent pas, dans ce cadre, les règles minimales de salaire, de durée du travail ou de santé/sécurité au travail, l'inspection du travail a conduit 55 contrôles dont les 2/3 dans le BTP.

Résultats : régularisation des contrats de travail et des salaires, 1 demande de suspension d'activité, 2 procès-verbaux et 7 notifications d'amendes administratives à l'encontre des entreprises et de leurs donneurs d'ordres.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU LOIR-ET-CHER (UD 41)

Pôle « Entreprises, emploi, économie »

Sur le territoire des communautés de communes du Grand Chambord et Beauce Val de Loire, la centrale de production nucléaire d'électricité (CPNE) de Saint Laurent, en fonctionnement depuis 1983, représente une part majeure de la richesse locale. Une charte a été signée avec cette centrale et prévoit un axe spécifique sur le développement des compétences et des emplois sur le site de production. Les élus du territoire ont été conduits dans ce cadre à initier une démarche de « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) en coordination avec l'association PEREN* et avec le soutien de l'UD Direccte. Une étude a été réalisée auprès, notamment, des entreprises sous-traitantes et intérimaires et a permis de mettre en évidence les potentialités d'emplois et les besoins de formation de cette filière nucléaire.





Suite à cette première phase, Il a été décidé de créer :

- un chantier école Habilitation Nucléaire
- une offre de services de coordination des acteurs afin de :
 - rendre plus visible le secteur en tant que source d'emploi local,
 - développer la coopération entre entreprises, organismes de formation et partenaires publics,
 - faciliter l'accueil de nouveaux habitants,
 - impulser l'implantation d'entreprises sur le territoire.

Pôle « Travail »

Sécurité au travail

Amiante : Présence forte des agents de l'inspection sur les opérations de retrait d'amiante (en sous-section 3) qui s'est notamment traduite par deux procès-verbaux liés à des risques d'exposition directe de salariés à l'amiante. Un travail de sensibilisation et de contrôle a été conduit auprès des TPE et artisans procédant à de petites interventions sur des matériaux contenant de l'amiante (sous-section 4).

Risques de chute de hauteur :

Des journées de contrôle de chantiers ont été organisées. Des arrêts

de chantiers ont été effectués systématiquement en cas de risque de chute de hauteur présentant un danger grave et imminent pour les salariés. Ces contrôles se sont traduits par 21 décisions d'arrêts de travaux dues à des risques de chutes et par la notification de 3 procès-verbaux.

Travail illégal

Les contrôles destinés à lutter contre les fraudes aux prestations de services internationales (PSI) ont été ciblés sur le secteur agricole, particulièrement concerné par ce type de fraude, et le tourisme.



Au total, 13 décisions de sanction administrative ont été prises, pour un montant total de 70 330€. 4 procès-verbaux ont été dressés pour travail dissimulé, dont un dans le cadre de la PSI. Par ailleurs, des actions de contrôle régulières ont lieu notamment dans le cadre du CODAF* (Comité départemental anti-fraude).

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU LOIRET (UD 45)



Pôle « Entreprises, emploi, économie »

Dans le Loiret, les réunions départementales du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, structures de l'insertion par l'activité économique...) sont déclinées dans chaque arrondissement afin de mettre en œuvre des plans d'action territorialisés visant notamment à inciter les employeurs (secteur associatif, entreprises, collectivités) à embaucher des personnes en contrats aidés.

Pour les publics éloignés de l'emploi :

- **Le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)** destiné au secteur associatif et aux collectivités territoriales. 1893 contrats signés en 2016 soit 84% de l'objectif.
- **Le contrat d'insertion dans l'emploi (CIE)** réservé aux employeurs du secteur marchand. 698 contrats ont été signés (122% de l'objectif) dont 159 « CIE starters » dédiés aux publics des quartiers identifiés au titre de la politique de la ville.

Pour le public « jeunes » :

- Les emplois d'avenir réservés aux jeunes peu ou pas qualifiés. 745 contrats ont été signés dont 1/4 dans le secteur marchand.
- Le dispositif de la Garantie Jeunes destiné à accompagner de manière intensive des jeunes ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il a été déployé dans le Loiret à partir de septembre 2016 et a concerné 167 jeunes.

Expérimentation du « pacte de la 2^{ème} chance »

Dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, l'Argonne à Orléans, des promotions de six jeunes délinquants ou en voie de délinquance ont été accompagnées vers l'emploi et la qualification par un réseau de professionnels : associations locales, Pôle emploi, mission locale, protection judiciaire de la jeunesse...

Insertion par l'activité économique (IAE)

La Direccte a continué de soutenir les structures IAE dans leur développement en finançant 358 aides aux postes (pour près de 4 millions d'euros) mais aussi de l'investissement (pour plus de 1 500 000 euros). En 2016, ces structures ont accompagné plus de 780 personnes. Sur les 470 personnes qui en sont sorties cette même année, 280 ont retrouvé un emploi ou accédé à une formation.

Soutien aux entreprises sinistrées lors des inondations en juin 2016

Le gouvernement a mis en place à leur attention une aide exceptionnelle de 3000€ pouvant aller jusqu'à 10 000€. La Direccte a animé la commission départementale d'attribution qui a indemnisé



148 entreprises des territoires de Montargis, Dordives, Orléans pour montant total de 452 800 €.

Parallèlement, 187 000 heures non travaillées ont été indemnisées au titre de l'activité partielle (+ 65% par rapport à 2015). 2/3 des demandes d'activité partielle concernaient des entreprises sinistrées.

Les plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE)

En 2016, la Direccte a instruit 10 PSE parmi lesquels ceux des entreprises Hitachi (169 suppressions d'emplois), SIFA (34 suppressions d'emploi), et CTVL (51 suppressions d'emploi). Au total, elle a participé sur l'année à plus de 90 comités de suivi relatifs à la mise en œuvre de PSE.

Pôle « Travail »

Renseignement et information du public

Les services ont répondu gratuitement aux questions des usagers sur le droit du travail par téléphone (11 323 communications traitées), par courriels et courriers (787 réponses apportées) ou sur rendez-vous (2736 personnes reçues).

Ruptures conventionnelles

3440 ruptures conventionnelles ont été homologuées par les services (+1% par rapport à 2015).

Inspection du travail

L'année 2016 s'est traduite par un investissement particulier sur 2 champs d'intervention :

• Sécurité dans le bâtiment

Trois journées « coup de poing » de contrôle de chantiers ont donné lieu à 19 arrêts de travaux, 1 arrêt spécifique concernant des opérations sur des matériaux amiantés, 5 mises en demeure et 7 procès-verbaux.

• Lutte contre le travail illégal et la fraude aux prestations de services internationales (PSI)

210 contrôles de PSI ont abouti à la notification de 12 amendes administratives (défaut de désignation d'un représentant en France, défaut de vigilance, défaut de déclaration préalable) et 8 procès-verbaux.

Au total, 45 procès-verbaux ont été établis par l'inspection du travail du Loiret en 2016 (contre 51 en 2015 et 40 en 2014).

GLOSSAIRE

ACI	Ateliers de chantiers d'insertion	COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
ADEC	Action de développement de l'emploi et des compétences	CUI CAE	Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes	CUI CIE	Contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi
AI	Associations intermédiaires	DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail
ARACT	Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail	DDCSP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
APST	Association prévention et santé au travail	DDPP	Direction départementale de la protection des populations
Centre VDL	du Centre-Val de Loire	DGEFP	Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
BGE	Boutiques de gestion : réseau associatif d'aide à la création d'entreprises	DIRECCTE	Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi
BTP	Bâtiment et travaux publics	DP	Délégué du personnel
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment	DUE	Document unique d'évaluation
Carsat	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	EA	Entreprise adaptée
CCEF	Conseillers du commerce extérieur de la France	EAV	Emploi d'avenir
CCI	Chambre du commerce et de l'industrie	EDEC	Engagements de développement de l'emploi et des compétences
CDD	Contrat à durée déterminée	EI	Entreprise d'insertion
CDI	Contrat à durée indéterminée	EPCI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
CE	Comité d'entreprise	EPV	Entreprise du patrimoine vivant
CETIM	Centre Technique des Industries Mécaniques	ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail		
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude		

FISAC	Etablissement public de coopération intercommunale	RH	Ressources Humaines
GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale	RSA	Revenu de solidarité active
GRH	Gestion des ressources humaines	RSFP	Reconnaissance des savoir-faire professionnels
IAE	Insertion par l'activité économique	RUC	Responsable d'unité de contrôle
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	RUI	Référent unique pour les investissements
MDE	Maison de l'emploi	SISTEL	Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées	SPOTT	Structuration de pôles touristiques territoriaux
ML	Mission locale	TH	Travailleurs handicapés
MSA	Mutuelle santé agricole	TPE	très petites entreprises
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise	UC	Unité de contrôle
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé	UNEP	Union nationale des entreprises du paysage
OPPBTB	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics	URACTI	Unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal
PME	Petites et moyennes entreprises	UD	Unité départementale
PRIE	Plan régional d'internationalisation des entreprises	VAE	Validation des acquis d'expérience
PRITH	Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés		
PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi		
PSI	Prestations de services internationales		
QPV	Quartier prioritaire de la ville		

RAPPORT ANNUEL 2016 DIRECCTE CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

12 place de l'Étape - CS 85809
45058 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 68 00
Fax : 02 38 77 68 01

<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr>